



SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS
DG TRANSPORT ROUTIER ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bruxelles, 4 juin 2020



N° 082

Renouvellement permis de conduire carte bancaire

«Madame, Monsieur»

Les permis de conduire modèle carte bancaire ont été délivrés pour la première fois en juillet 2010. Les permis de conduire modèle carte bancaire ont une validité administrative de 10 ans, donc, bientôt, ces premiers permis de conduire devront être renouvelés.

Tout le monde a l'obligation de respecter la date de fin administrative de son permis de conduire et de demander à temps le renouvellement de son permis de conduire.

Afin d'attirer l'attention sur ce fait, le SPF Mobilité et Transports a conçu des affiches que vous pouvez placer dans vos bureaux. ZETES livrera encore ce mois 3 affiches (modèle A1) à chaque point de livraison.

Le renouvellement d'un permis de conduire doit être demandé au moyen du formulaire F07 (01/40 renouvellement administrative).

La rétribution est 20 euros + taxe communale

Avec mes meilleures salutations

Hilda Nasro
Communication – Service Permis de conduire